

Un féminisme d'Etat au service du racisme d'Etat

« Là où les situations concrètes et les comportements concrets d'une société se révèlent trop en contradiction avec sa morale théorique, le langage changera, tendant à établir un compromis entre une morale qu'on ne saurait nier et des conduites qu'on ne pourrait abandonner. »

Colette Guillaumin, *L'idéologie raciste* (1972)

L'information a été accueillie sans sourciller par la majeure partie de la presse romande. Alors même que s'organise la mobilisation contre la révision de la loi sur l'asile, le Conseil fédéral approuvait le 8 mars un projet de loi relatif à « l'intégration des étrangers », restreignant encore davantage les conditions d'autorisation de leur établissement en Suisse. L'effet d'annonce s'est fondu dans une logique devenue aussi routinière qu'implacable. C'est un nouveau durcissement des critères d'obtention d'un permis de séjour qui est ainsi imposé aux « étrangers », et qui cette fois est justifié entre autres sur la base du principe constitutionnel de « l'égalité de l'homme et de la femme » :

*« Seuls les étrangers intégrés pourront obtenir une autorisation d'établissement, a décidé le Conseil fédéral. Il a transmis vendredi au Parlement son projet de loi pour encourager l'**assimilation** mais aussi sévir contre les personnes qui ne font pas assez d'efforts. La loi sur les étrangers fixera désormais les critères d'une bonne intégration. Les étrangers devront se faire comprendre dans une langue nationale, respecter la sécurité et l'ordre publics, les valeurs de la constitution comme l'**égalité entre hommes et femmes** et vouloir prendre part à la vie économique ou acquérir une formation. »* (dépêche swissinfo.ch, 8 mars 2013)

A Viol-Secours, qui depuis 28 ans lutte contre les violences faites aux femmes, nous ne pouvons pas rester sans réagir face à cette prétention de l'Etat suisse à s'ériger en donneur de leçons d'égalité des sexes. De par notre travail, nous constatons au quotidien la double discrimination que vivent dans ce pays les femmes qui n'en sont pas ressortissantes – c'est-à-dire en tant que femmes et en tant que privées des droits dont bénéficient les Suisses·se·s. Dans ces conditions, il nous apparaît scandaleux que cet Etat, qui maintient nombre d'entre elles dans une zone de non-droit par une politique migratoire toujours plus restrictive, se saisisse d'un argument féministe pour justifier ce nouveau critère de tri entre les « étrangers » jugés assimilables ou non.

Le retour du discours assimilationniste

Cette nouvelle démonstration de virilité nationale s'inscrit dans la logique du « contrat d'intégration » qui a fait la fierté de la ministre socialiste Sommaruga et de ses prédécesseur·e·s. Il s'agit là d'une pure mystification, comme si les deux parties au « contrat » pouvaient s'asseoir de part et d'autre d'une table, délibérer de manière réciproque et signer en toute liberté l'acte qui définira leurs droits et devoirs respectifs : D'une part l'Etat suisse fort de ses lois et représenté par ses agents officiels ; d'autre part des personnes maintenues isolées par la même administration étatique et confrontées l'une après l'autre à des interrogatoires humiliants. En définitive, quoi qu'il en soit, l'Etat

se réserve le monopole du pouvoir de décider si oui ou non le « contrat » aura été respecté, et cette décision dépendra évidemment du même rapport de forces dont l'asymétrie est si criante que l'idée même de « contrat » en devient indécente. Cette (im)posture social-libérale, qui enthousiasme à gauche comme à droite, revient à nier les différentes formes d'oppression qu'exerce l'Etat suisse et à faire porter la responsabilité de l'exclusion sur celles et ceux-là mêmes qui en paient le prix.

Nous ignorons ce que « culture suisse » veut dire, mais nous savons ce que signifie le fait d'être ressortissant·e de ce pays. Nous sommes détentrices et détenteurs d'un passeport suisse et à ce titre nous pouvons, si nous le souhaitons et à condition d'en avoir les moyens financiers, nous déplacer à peu près n'importe où dans le monde. Nous pourrions par exemple dépenser notre argent dans une thalassothérapie à prix cassés sur la côte sud de la Méditerranée, bénéficier d'un personnel déférent parlant le français et ayant reçu pour instruction de faire en sorte que nous nous sentions « comme chez nous », que nous puissions manger, dormir et faire nos besoins en parfaite conformité avec les coutumes culturelles qui sont « les nôtres », et même plus, en trouvant de surcroît cela parfaitement naturel, à la manière d'une aristocratie à peine consciente de ses privilèges. Pendant ce temps, la politique économique et financière de la Suisse s'applique jour après jour à maintenir les conditions d'une inégalité internationale qui dicte, selon ses propres intérêts, les entrées et sorties de centaines de millions de personnes dans un pays du « Nord ».

Dans ces circonstances, toute politique d'immigration ne peut être que raciste, puisqu'elle repose sur l'idée d'une supériorité nationale qu'il s'agit de préserver contre l'intrusion d'éléments considérés comme étrangers et infériorisés, et qu'il s'agit précisément de maintenir en tant que tels par des lois oppressives. L'élimination du racisme devra nécessairement passer par une lutte pour l'abolition des frontières.

En Suisse, où seules les contestations les plus vives inclinent encore à concevoir un tel avenir, le racisme d'Etat a pris des proportions telles que mêmes les organismes chargés de réguler les migrations internationales dénoncent périodiquement les atteintes aux « droits humains » – parlons plutôt d'inhumanité, puisque ce sont des politiques qui tuent – qui y sont perpétrées. L'abandon officiel de la politique « des trois cercles », qui avait au moins le mérite de la clarté, n'y a bien sûr rien changé, n'ayant qu'euphémisé le langage : Plus le racisme sévit, moins on veut le voir. Les autorités suisses, qui à travers les accords de Schengen participent directement de la mise en place de l'agence *Frontex* chargée du contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne, se félicitent régulièrement de la diminution des migrations et des demandes d'asile qui en résultent. Ce qu'elles omettent de préciser sur cette politique sécuritaire, c'est que depuis 2011, selon l'organisation *United Against Racism*, on estime que plus de quatre mille personnes ont perdu la vie en tentant d'accéder à la forteresse européenne au cœur de laquelle se trouve la Suisse.

Commentant la nouvelle loi, la ministre de justice et police a cru bon de préciser que « *c'est une loi d'intégration, pas d'assimilation* » et que « *les étrangers ne se verront pas contraints d'abandonner leur culture* » (*Le Temps*, 9 mars 2013). Prudence rhétorique mise à part, il faut bien se résoudre à constater que le vocabulaire de l'assimilation, que Colette Guillaumin a décrit comme étant, avec le meurtre, la forme extrême que prend la négation de l'Autre, a acquis ses quartiers de noblesse en Suisse, puisque cette nouvelle mesure légale est présentée dans la presse sans gêne apparente comme devant

« encourager l'assimilation ». Tuer (des requérants d'asile dans l'avion de leur renvoi forcé) et assimiler (des cultures jugées incompatibles avec « la nôtre ») : voici deux répertoires d'action désormais admis en Suisse lorsque les cibles en sont des « étrangers ».

« *La carotte et le bâton* » : voilà comment le quotidien *Le Temps* (9 mars 2013), sous la plume de Denis Masméjan, ouvre son article consacré à ces nouvelles mesures, assimilant, d'une manière implicite mais non moins ordurière, les « étrangers » à des ânes. Pour reprendre le langage des Indigènes de la République, la Suisse a aussi ses « souchiens », c'est-à-dire celles et ceux qui se considèrent comme des Helvètes « de souche » et se croient autorisés à distribuer des bons et des mauvais points aux Autres, sur un mode aussi paternaliste que méprisant.

Un féminisme détourné pour stigmatiser les « étrangers »

C'est maintenant au nom de l'égalité des sexes qu'on veut nous faire accepter cette politique indéfendable. Parmi les valeurs censées être celles de la « culture suisse » et auxquelles il est désormais ordonné aux « étrangers » de s'adapter, figure celle de « l'égalité entre hommes et femmes ». Il appartiendra donc aux demandeuses et demandeurs d'un permis C de démontrer qu'ils et elles respectent ce principe pour que leur soit délivré ledit papier. S'ils étaient logés à la même enseigne, à peu près tous les citoyens suisses pourraient être déchus de leur nationalité, car « respecter l'égalité des sexes » est un projet collectif et individuel à long terme qui n'est pas prêt d'être abouti, et qui ne saurait s'accommoder d'une logique binaire distinguant entre qui respecterait et qui ne respecterait pas cette égalité. Cela n'empêche pourtant pas que nous assisterons de plus en plus fréquemment à ce spectacle médiatique qui consiste à voir des individus parmi les plus authentiquement misogynes ou anti-féministes de ce pays, de manière explicite ou plus sournoise, se sentir légitimement autorisés à professer publiquement des leçons d'égalité des sexes aux « étrangers », supposés être par essence imperméables à toute idée de ce type. Gageons que la prochaine étape verra l'injonction vertueuse à la tolérance des homosexuel-le-s, adressée aux mêmes « étrangers », réputés foncièrement homophobes, tandis que le mariage généreusement revendiqué « pour tous » – sans même qu'on y voie la cruelle contradiction entre les termes et la réalité – viendra alimenter le fantasme de la pureté et de la supériorité d'une nation suisse qui aime à se voir comme le pays des « droits humains » et de l'égalité entre les sexes.

Pour les personnes qui luttent activement et concrètement contre les violences faites aux femmes – quelles qu'elles soient – dans ce pays, cet ordre de marche appelant à dénoncer les inégalités des sexes dont seraient victimes prioritairement et essentiellement les femmes « étrangères » sonne comme un appel à la collaboration, auquel il s'agit impérativement de résister. Force est de constater que le contexte actuel n'y est pas favorable, puisque l'institutionnalisation galopante des mesures contre les violences faites aux femmes est prise en tenailles par deux tendances réactionnaires : les masculinistes d'un côté, dont l'idéologie préside désormais à la gestion officielle des violences sexuelles en niant l'ampleur de ces violences, en privant les femmes des moyens de leur autonomie et en passant sous silence les rapports de pouvoir des hommes sur les femmes ; et de l'autre côté un féminisme d'Etat qui a déjà en bonne partie choisi de collaborer à la racialisation des questions égalitaires. Face à ces détournements, il faut rappeler que tout comme le racisme, le sexisme tue en Suisse, et il tue par des mains d'hommes, pas d' « étrangers ».

Ce détournement de la lutte contre l'inégalité des sexes, qui prend les allures d'une croisade lorsqu'il s'agit d'incriminer les personnes du « troisième cercle » exilées en Suisse, a pour contrepartie **une cécité toute particulière aux inégalités que l'on pourrait dire « bien de chez nous » et qui sont reproduites par les institutions elles-mêmes.** Ainsi l'Office fédéral des migrations (ODM), organisme qui se trouve au cœur de la mise en œuvre des politiques nationalistes, bafoue-t-il régulièrement les « valeurs » d'égalité des sexes dont on veut nous faire croire que la Suisse serait dépositaire. **Les femmes requérant l'asile et ayant vécu des violences sexuelles en font l'expérience lors de nombreuses auditions à l'ODM, lorsqu'il leur est demandé de décrire à force de détails les circonstances d'un viol afin de rendre celui-ci vraisemblable.**

Il est pourtant bien documenté que les conséquences d'un choc traumatique tel qu'un viol se traduisent souvent par une mémoire défaillante des événements, par une perte des repères temporels et une confusion. Cela, les fonctionnaires de l'ODM ne sont pas censé-e-s l'ignorer, puisque **cette question a fait l'objet d'une interpellation parlementaire au Conseil national,** et que le Parlement européen a publié l'an dernier un rapport décrivant les bonnes et les mauvaises pratiques à adopter dans de telles circonstances, rappelant qu'on ne peut pas attendre d'une personne ayant vécu un viol qu'elle construise un récit parfaitement cohérent des événements et de leurs circonstances (cf. rapport *Demandes d'asile liées au genre en Europe*, 2012). **L'attitude des auditrices et auditeurs de l'ODM est ici caractéristique d'un climat de suspicion et d'intimidation généralisées,** qui n'est somme toute que la transposition concrète, en face à face, des dispositions légales racistes qui encouragent à une méfiance *a priori*, et cela afin de justifier les restrictions au droit d'asile. **Des auditions de ce type s'inscrivent dans la continuité des préjugés sexistes qui jettent systématiquement le doute sur les propos des femmes qui parlent des violences sexuelles qu'elles ont subies, étant de cette manière soit considérées comme des menteuses, soit rendues responsables de ce qui leur est arrivé.**

Interpellé par Viol-Secours quant à ces faits qu'attestent de nombreux procès-verbaux d'auditions, l'ODM a pris le parti de l'euphémisation. Ainsi les procès-verbaux, dont il est concédé qu'ils puissent paraître choquants à certains égards, ne rendraient-ils pas « l'ambiance » réelle des auditions, lors desquelles tout serait fait pour « établir un climat de confiance ». Quand bien même ces efforts seraient réels et sincères, ce qui est en jeu ici, ce ne sont pas les qualifications des auditrices et auditeurs, mais bien le contexte politique national et international qui rend au mieux dérisoire, au pire cynique, toute prétention à instaurer un climat de réciprocité lors de ces auditions. Pour se dédouaner de toute critique de fond, **l'ODM, par l'intermédiaire de deux de ses cadres que nous avons rencontrés en novembre 2012, évoque tour à tour le manque de formations spécifiques de ses collaboratrices et collaborateurs, l'usage à mauvais escient que certain-e-s feraient des outils qui leurs sont transmis, ou encore la nécessité d'un « contrôle qualité plus poussé ».** Faire passer un problème politique pour une somme de questions de nature individuelle ou procédurale : voici la rationalité bureaucratique à laquelle recoure l'ODM pour justifier l'injustifiable. **Ce n'est qu'une fois épuisées toutes ces tentatives de légitimation que les responsables que nous avons rencontrés à l'ODM concèdent, du bout des lèvres, que oui : leur travail est dicté par des pressions politiques et légales contradictoires.** Pour tenter de justifier à nos yeux leur mission, il ne leur reste dès lors plus qu'à utiliser le terme de « vraisemblance » comme s'il s'agissait d'un concept objectivable et non-politique, ainsi que de faire appel à des professionnel-le-s

travaillant avec des exilé·e·s et des femmes ayant vécu des violences sexuelles pour fournir expertise et formations, comme le font déjà des œuvres d'entraide, cela dans l'espoir d'humaniser les procédures de demande d'asile.

Comment rendre humaine l'application d'une politique d'immigration inhumaine ? C'est un oxymore de ce type qui sous-tend aussi bien l'adoption du « contrat d'intégration » que la croyance dans la possibilité d'établir un « climat de confiance » dans un contexte si défavorable aux exilé·e·s. Pour qualifier cette manière de penser, il ne vient guère à l'esprit que la « double pensée » telle que l'a décrite Orwell : « Retenir simultanément deux opinions qui s'annulent alors qu'on les sait contradictoires et croire à toutes deux. (...) Répudier la morale alors qu'on se réclame d'elle. (...) Oublier tout ce qu'il est nécessaire d'oublier, puis le rappeler à sa mémoire quand on en a besoin, pour l'oublier plus rapidement encore ».

Pour prendre toute la mesure de cette mystification, il suffit d'entrer dans le bâtiment de l'Office fédéral des migrations. Lorsqu'on sait ce que ce lieu représente pour nombre d'exilé·e·s, il est glaçant de voir inscrits sur les colonnes de pierre et sur les passerelles des mots lénifiants tels que « Culture, Sécurité, Amnistie, Guerre, Froid, Nostalgie, Nature, Racisme, Dignité, Soleil, etc., etc. », et cela dans différentes langues (français, arabe, espagnol, anglais, etc., etc.). La célébration du paradigme de la « diversité », censé procéder d'une « mise en confiance », tente ici de jeter le voile sur le climat d'angoisse réel qui règne dans ces locaux, sur les contrôles d'identité qui y sont imposés, sur les badges qu'il faut arborer pour s'y déplacer et sur la présence d'agents en uniforme qui ne laisse planer aucun doute quant à savoir qui y est jugé à sa place et qui ne l'est pas. A la violence du mépris ordinaire, du harcèlement et de l'enfermement, s'ajoute celle des mots qui viennent la renforcer en la déniaient. C'est ainsi que s'opère le déni du racisme structurel qui prévaut dans ce pays. En plus de tout cela, c'est aujourd'hui au nom de « l'égalité des sexes » que l'Etat suisse justifie de renforcer la stigmatisation et l'oppression des exilé·e·s. Nous devons refuser cette instrumentalisation de l'anti-sexisme à des fins racistes.

Viol-Secours
mai 2013